

SCPI Elevation Tertiom

L'unique SCPI de rendement dédiée à l'immobilier d'Outre-mer*

Société Civile de Placement Immobilier
à capital variable

*Source : IEIF, juillet 2024

La note d'information de la SCPI Elevation Tertiom a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°24-13 en date du 23/07/2024. La note d'information est également disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.elevation-cp.com et www.inter-invest.fr.

Ouverture de la souscription des parts Sponsors aux conditions préférentielles

En souscrivant dès maintenant et dans la limite maximale de l'enveloppe* allouée aux parts Sponsors, vos clients bénéficient d'une décote de 5 % sur le prix de souscription :

- Soit 190 € la part au lieu de 200 € ;
- Et une 1^{ère} souscription min. de 2 850 euros (15 parts) au lieu de 3 000 euros.

*Enveloppe maximale de 15 846 000 €, soit 83 400 parts.

Les parts détenues par les Sponsors sont inaliénables (ni retrait, ni cession) pendant trois ans à compter de la date de délivrance du visa de l'AMF.

Stratégie d'investissement

S'appuyant sur l'expertise du groupe Inter Invest, implanté en Outre-mer depuis 33 ans, et sur une équipe de gestion expérimentée, la SCPI Elevation Tertiom porte une attention particulière à la diversification et à la qualité des actifs immobiliers composant son portefeuille dans l'ensemble des départements, régions et collectivités d'Outre-mer (DROM-COM).



Diversification

géographique dans les DROM-COM : Antilles, Guyane, Océan Indien, Océan Pacifique ;

Et **par typologies d'actifs** : bureaux, commerces, entrepôts et logistique, résidences gérées.



Résilience

des actifs sélectionnés pour **leur qualité technique, leur emplacement et leurs locataires.**



Performance

des marchés insulaires affichant des **rendements immobiliers potentiels supérieurs** à ceux des marchés métropolitains d'après l'analyse de la société de gestion

**Taux de rentabilité interne
(TRI) cible¹ : 9 %**

**sur la période de détention
recommandée**

**Taux de distribution annuel
cible² : 8 %**

**net de frais de gestion et brut
de fiscalité**

Objectifs fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion, ne constituant en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

¹Le TRI mesure la rentabilité de l'investissement dans la SCPI en tenant compte de l'évolution du prix de la part et des revenus distribués sur la période.

²Le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année.

Points clés



Prix de souscription

190 € / part



Délai de jouissance

1^{er} jour du 4^e mois



Min. de 1^{ère} souscription

15 parts : 2 850 €



Fréquence de distribution potentielle

Mensuelle



Commission De souscription*

0 %



Horizon de placement recommandé

10 ans



Acquisition des parts

Pleine propriété ou démembrement



Eligibilité PER

Mon PER d'Inter Invest

Décimalisation des parts possible dès lors que la réglementation applicable le permettra.

Principaux facteurs de risques*

- Risque de perte en capital.
- Risque de liquidité.
- Risque de rentabilité : les revenus potentiels versés peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et immobilière.
- Risque de crédit.
- Risque lié à l'endettement de la SCPI.
- Risque fiscal.
- Risque de durabilité.

*Pour plus d'information sur les commissions et les risques associés, veuillez vous référer à la documentation légale de la SCPI et notamment sa note d'information